

Entre les soussignés :

Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du conseil de Communauté en date du et faisant élection du domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

ET

Le groupement Atelier Corajoud-Salliot-Taborda (mandataire)/A-Traits/Magos/Ingerop, dont le mandataire Courajoud, demeure 23, rue Sébastien Mercier 75015 Paris

D'autre part,

Il a été tout d'abord rappelé que par marché n° 12 146 U, le groupement Atelier Corajoud-Salliot-Taborda (mandataire)/A-Traits/Magos/Ingerop, s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Gradignan, pour un montant de forfait provisoire de rémunération de 725 251,82 € HT soit 867 401,17 € TTC.

Il a ensuite été dit ce qui suit :

Article 1 : Modification du mandataire

Pour des raisons économiques et financières, le mandataire Atelier Corajoud-Salliot-Taborda a saisi la communauté urbaine de Bordeaux, par lettre du 26 mars, afin :

- de demander le transfert de mandature sur l'agence A-Traits, sur la base de la nouvelle répartition entre les membres du groupement, jointe en annexe ;
- de rester au sein du groupement en tant que co-traitant pour la phase de conception

En accord avec les autres membres du groupement, la communauté urbaine de bordeaux accepte cette demande au profit de l'agence A-Traits.

Article 2 : Compléments d'études

Lors de la phase d'études préliminaires, des études complémentaires sont apparues nécessaires pour traduire les enjeux en matière de stationnement et faire une mise au point des configurations arrêtées par les études préliminaires à travers de multiples scénarii sur l'ensemble des poches de stationnement. Ces études ciblent plus particulièrement :

- La modification de programme sur le parking de la Clairière (nouvelle emprise, accès, nombre de places de stationnement, nivellement, assainissement, chiffrage...). Cette modification offrirait pour

l'avenir la possibilité de créer une liaison vers les commerces et les services de la Villa Saint Pierre et sur le Cours du Général de Gaulle.

- Le recalage du périmètre du parking des augustins par rapport aux emprises des emplacements réservés, de part et d'autre de l'accès par la rue de Loustalot, en permettant la conservation de grands arbres.

- Une optimisation de l'offre de stationnement sur les poches de stationnement (parking Larrieu, parking des augustins, place Roumégoux, parking de la poste) au regard de l'état existant et des configurations arrêtées.

La communauté urbaine de Bordeaux souhaite commander un complément d'études pour un montant de 13 150 € HT soit 15 727,40 € TTC.

Article 3 : Montant de l'avenant

Le montant de l'avenant est de 13 150€ HT soit une augmentation de 1,8%.

Article 4 : Montant du forfait provisoire de rémunération

Le montant du forfait provisoire de rémunération est ainsi porté à 738 401,82 € HT soit 883 128,58 € TTC.

Article 5: Autres clauses

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans ce premier avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux,

6 juin 2013

Le Titulaire

Jean-Charles Piroux
architecte D.P.L.G.
31, rue Leyteffe - 33000 BORDEAUX
N° Intracommunautaire FR 64393 548 482 000 40
N° national Ordre des Architectes 28 998

**Le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux,**

728 908.556

1000

[illegible]

3. 7095366 6us Nations - CS 2000
33580 MERRIONAC Center
Tel. 05.56.47.79.79 - Fax 05.56.15.00
PCS NANTOIRE B 489 626-35

23 rue Sébastien Mercier - 75015 PARIS
Tél. 01 44 37 06 60 - Fax 01 45 71 07 70